



SOMMAIRE

- Présentation de notre école KALAN
- Quota horaire par matière et par cycle
- Equivalence des niveaux scolaires par pays
- Règlement intérieur
- Règlement des enseignants
- Charte de l'école pour les parrainés
- Charte de l'école pour les subventionnés
- Engagement pour les employés



KÉMI-MALAIKA ET SON ÉCOLE KALAN

Kémi – Malaïka est principalement axée sur la jeunesse avec la mise en place de programmes divers adaptés à la population cible.

Garants de l'avenir, les jeunes demeurent les acteurs incontournables du développement au Sénégal. Nous voulons changer les choses dans le pays en nous impliquant tous davantage.

En investissant dans l'éducation, nous avons l'assurance que nos enfants seront des citoyens responsables, actifs et engagés dans leur génération.

- **S'IMPLIQUER AUTREMENT.**
- **HAMHAM AK YAR (apprendre et être éduqué)**

Telle est l'essence de notre philosophie.

Impliquer toute la famille et l'entourage direct des enfants scolarisés, dans le processus éducatif de la Fondation, afin de leur permettre de se donner toutes les chances de réussite en allant jusqu'au bout de leurs études.

Pour qu'une telle sensibilisation puisse porter ses fruits, il faut montrer aux parents l'intérêt à favoriser l'enseignement, la formation et le suivi de l'enfant après l'école (suivi des devoirs, aménagement d'un espace de travail calme à la maison, etc.)

Avec l'aide de nos partenaires locaux et étrangers, nos objectifs sont les suivants :

- Scolariser un nombre maximum d'enfants.
- Offrir une expérience professionnelle pratique en adéquation avec les réalités du monde du travail grâce à notre centre d'apprentissage des métiers (école de formation en hôtellerie et tourisme, et l'école de formation en soins infirmiers).
- Promouvoir l'indépendance économique des jeunes grâce à un emploi.
- Sensibiliser les populations sur l'hygiène de leur environnement et sur la santé à travers des causeries ou débats.
- Permettre une amélioration de la considération sociale de la femme et de son rôle dans la société
- S'attacher à faire valoir les droits des enfants, leur protection et les valeurs positives qui favorisent leur épanouissement grâce à l'aménagement de structures adaptées.
- Veiller également à promouvoir une image positive des relations Nord-Sud.



TABLE DES MATIERES

ÉCOLE KALAN	3
• PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE KALAN	3
• MISSION DE L'ÉCOLE KALAN	4
• SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉCOLE KALAN	5
• NOS OBJECTIFS	5
• L'ÉCOLE KALAN EST OUVERTE A TOUS, SANS DISTINCTION	5
• POURQUOI CHOISIR NOTRE ÉCOLE KALAN ?	6
• LES ATOUTS DE NOTRE ÉCOLE KALAN	6
• PROJET PÉDAGOGIQUE	7
• PROGRAMMES ET HORAIRES	8
○ SCOLARITÉ DES CLASSES DE MATERNELLE	8
✓ <i>Petite section :</i>	8
✓ <i>Moyenne section – Grande section :</i>	8
○ SCOLARITÉ DES CLASSES DE L'ÉLÉMENTAIRE	9
✓ <i>CP – CE1 – CE2</i>	9
✓ <i>CM1 – CM2</i>	9
○ ORGANISATION GÉNÉRALE	9
○ ANGLAIS	9
○ ACTIVITES SPORTIVES	9
○ COURS D'INITIATION MUSICALE	9
○ INFORMATIQUE	10
• COÛT DE LA SCOLARITÉ	10
○ FRAIS D'INSCRIPTION	10
○ FRAIS DE SCOLARITE	11
○ OPTIONS À LA CARTE	11
○ ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS	11
PARRAINAGE	121



ÉCOLE KALAN

En ouvrant cette école, notre objectif principal est de mettre à la disposition des populations des zones rurales environnantes, des infrastructures scolaires correctes avec un enseignement de qualité, mais surtout une école à vocation pluriculturelle qui accueillera les autochtones, comme les expatriés. Et a terme de devenir une école Internationale.

En effet, dans cette zone très peuplée, il y a un manque notable d'infrastructures.

Les parents sont souvent obligés d'inscrire leurs enfants à Mbour, le centre urbain le plus proche, ce qui crée des difficultés aussi bien pour les parents dont les moyens sont limités, que pour les enfants obligés de se déplacer sur de longues distances pour étudier.

La création de ce groupe scolaire offre aux élèves la possibilité d'étudier dans un établissement proche de leur domicile, ce qui peut les mettre en confiance et accroître leur chance de réussite scolaire.

Par ailleurs, Ngaparou se trouve à la jonction entre plusieurs zones rurales :

- la Communauté rurale de Sindia
- la Communauté rurale de Malicounda
- la Communauté rurale de la Somone

La population dans cette zone compte plus de 300 000 habitants. Sachant que l'on dénombre 5 ou 6 enfants par famille, nous pouvons nous rendre compte du besoin réel en infrastructures scolaires.

Il s'agit également d'une zone touristique où les expatriés, installés avec leurs enfants, peinent à trouver des infrastructures scolaires adaptées et répondant à leurs besoins.

• PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE KALAN

Cet établissement d'enseignement privé, déclaré auprès du Ministère de l'Éducation Nationale sénégalais, constitue l'une des infrastructures majeures de **KÉMI-MALAIKA**.

Cette école sera destinée aux enfants de 3 ans à 16 ans (cycle obligatoire) issus de toutes les couches sociales, sans distinction de race, de nationalité ni de religion ou de croyance. Elle aura comme but d'être pluriculturelle, deux langues au minimum y seront enseignées. Tous les niveaux, de la maternelle à la 3ème, seront représentés (selon le système français et sénégalais).

Nous nous efforcerons de développer et maintenir le « caractère international » de cette école qui une fois reconnue constituera un véritable creuset d'enseignement de qualité.

BP 430 SOMONE/CANDA - Tél : +221 33 958 54 00 - ecolekalan@kemimalaika.com - www.kemimalaika.com



Le complexe scolaire comprendra 3 bâtiments d'une capacité de 12 classes. Chaque classe accueillera 25 élèves au maximum, ce qui correspond à une capacité totale de 900 enfants.

- 3 classes de Petite Section de maternelle (PS) (3 à 4 ans) → 1 classe opérationnelle
- 3 classes de Moyenne Section de maternelle (MS) (4 à 5 ans) → 1 classe opérationnelle
- 3 classes de Grande Section de maternelle (GS) (5 à 6 ans) → 1 classe opérationnelle
- 3 classes de Cours Préparatoire (CP) (6 à 7 ans) → 1 classe opérationnelle

- 3 classes de Cours Élémentaire (CE) 1 (7 à 8 ans) → 1 classe opérationnelle
- 3 classes de Cours Élémentaire (CE) 2 (8 à 9 ans) → 1 classe opérationnelle
- 3 classes de Cours Moyen (CM) 1 (9 à 10 ans) → 1 classe opérationnelle
- 3 classes de Cours Moyen (CM) 2 (10 à 11 ans) → 1 classe opérationnelle

- 3 classes de 6^{ème} (11 à 12 ans) → ouverture prochaine
- 3 classes de 5^{ème} (12 à 13 ans) → ouverture prochaine
- 3 classes de 4^{ème} (13 à 14 ans) → ouverture prochaine
- 3 classes de 3^{ème} (14 à 15/16 ans) → ouverture prochaine

L'école Kalan a ouvert ses portes pour l'année scolaire 2009-2010 avec une capacité d'accueil de 125 élèves (y sont opérationnelles : les classes maternelles et les classes élémentaires jusqu'au → CE2 + une classe de CNED)

Pour l'année 2010-2011, avec une capacité d'accueil de 175 élèves (y sont opérationnelles : les classes maternelles et les classes élémentaires jusqu'au → CM1 "la classe de CNED a été supprimée)

Pour l'année 2011-2012, avec une capacité d'accueil de 200 élèves (y sont opérationnelles : les classes maternelles et les classes élémentaires jusqu'au → CM2)

Les enseignants sont recrutés en fonction de leurs compétences et expériences. Des stages de perfectionnement sont organisés au sein de l'établissement afin de maintenir un niveau d'enseignement de qualité. Une pédagogie d'établissement est privilégiée afin d'harmoniser les cours, et pour que dans tous degrés des objectifs de fin de scolarité soient clairement définis et atteints.

Ainsi, nous pouvons justifier de la qualité de l'enseignement qui est dispensé dans notre école Kalan.

• MISSION DE L'ÉCOLE KALAN



La mission première de notre établissement sera de générer un nouveau "regard" sur l'enseignement en offrant un cursus totalement biculturel et pluridisciplinaire ancré sur les programmes sénégalais et français.

L'école Kalan sera attachée à la recherche de la qualité à travers son programme multiculturel et préparera ainsi les élèves à la vie en société en favorisant le respect et la responsabilité à travers la compréhension des différents héritages culturels.

En effet, les programmes dispensés seront conformes à ceux de l'Education Nationale, à la fois sénégalaise et française, car il est question d'appliquer une pédagogie spécifique basée sur "ce qu'il y a de mieux" dans les deux systèmes éducatifs à tous les niveaux.

• SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉCOLE KALAN

Pour ces premières années d'existences (ouverture en 2009), l'école est installée sur un site comprenant plusieurs bâtiments adaptés à nos besoins, dans la commune de Ngaparou/Somone.

Pour les années suivantes, de nouveaux locaux étendus sur plusieurs hectares abriteront les différentes classes et de véritables infrastructures sportives et culturelles y seront construites.

• NOS OBJECTIFS

Notre objectif prioritaire est la **réussite de tous nos élèves** dans l'acquisition des fondamentaux : lire, écrire, compter, vivre en respectant les autres.

Nous ne nous arrêtons cependant pas aux seuls savoirs scolaires.

Notre école offre aux enfants les moyens de pouvoir choisir un avenir dans lequel ils pourront se reconnaître et s'épanouir.

Cela signifie, les aider à acquérir les compétences nécessaires à leur future vie professionnelle et sociale : leur apprendre à choisir, à décider pour eux-mêmes, et/ou pour les autres, leur donner des outils pour se connaître, comprendre leur propre façon d'apprendre, leur apprendre à coopérer, à rechercher et utiliser les compétences des autres, leur donner le goût d'apprendre tout au long de leur vie...

Chaque enfant s'épanouit scolairement, socialement, en prenant compte de ses possibilités, sa maturité, sa capacité d'expression, son rythme biologique, son environnement familial et social.

En conclusion, l'approche vise à aider chaque enfant à développer de bonnes méthodes de travail, une attitude positive, des qualités et des idées qui seront indispensables à ses apprentissages tout au long de sa vie.

• L'ÉCOLE KALAN EST OUVERTE A TOUS, SANS DISTINCTION

BP 430 SOMONE/CANDA - Tél : +221 33 958 54 00 - ecolekalan@kemimalaika.com - www.kemimalaika.com



L'école aura toujours à cœur de préserver autant que possible la diversité dans les classes, tant en ce qui concerne les origines familiales des enfants que leurs propres singularités.

Il est à noter qu'une sélection sur dossier scolaire ainsi qu'un entretien avec l'équipe pédagogique seront effectués pour toute nouvelle inscription en classe élémentaire (dès la classe de CP).

• POURQUOI CHOISIR NOTRE ÉCOLE KALAN ?

Le choix d'une école doit répondre au moins aux deux questions suivantes :

1. L'école est-elle en accord avec vos principes éducatifs ?
2. L'école répond-elle aux besoins de votre enfant ?

L'éducation de nos enfants ne peut être laissée au hasard. Cela paraît évident lorsque l'enfant est à la maison, nous, parents choisissons d'interdire telle ou telle chose, proposons certaines activités et pas d'autres...

• LES ATOUTS DE NOTRE ÉCOLE KALAN

- Une ***pédagogie spécifique axée sur les capacités de chaque enfant***

Les effectifs sont limités afin de permettre un travail plus soutenu et plus individualisé ainsi que de nombreuses activités d'éveil.

- Un ***enseignement de qualité en effectifs réduits*** (25 élèves par classe) partagés en petits groupes de travail. Les classes sont gaies, colorées, avec des coins jeux, un matériel varié, spécialisé, adapté à une pédagogie active permettant aux plus petits d'apprendre aussi par le jeu.

- Une ***équipe pédagogique qualifiée, motivée et sérieuse*** composée d'enseignants sénégalais, français et anglophones.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants diplômés et possédant une sérieuse expérience pédagogique. Nous offrons à chaque enfant un accueil chaleureux, une qualité de vie ainsi qu'une bonne relation avec le groupe et l'adulte tout en favorisant l'éveil et l'épanouissement de ses dispositions intellectuelles, sensorielles et affectives.

- Une ***ouverture sur le monde axé sur le multiculturalisme*** favorisant la rencontre, la compréhension et l'enrichissement mutuel d'élèves issus de nationalités différentes.

Au-delà de la réussite scolaire, l'école vise à former des jeunes responsables, curieux, avides d'apprendre et de comprendre, des enfants ouverts aux autres, tolérants et pouvant s'adapter à tout environnement.

- La ***découverte et l'apprentissage de l'informatique et de l'anglais*** de manière ludique.



- Une "**cantine**" (avec la formule panier repas fourni par la famille) dans un cadre agréable sous la surveillance et l'encadrement d'un personnel attentif.
- Des **activités parascolaires variées** : devoirs surveillés, théâtre, sport et bien d'autres activités.
- Le **parrainage** des enfants dont les parents ne disposent pas de moyens suffisants pour financer leur scolarité. La sélection de ces enfants s'effectue sur la base de critères bien définis.
- Le **coût de la scolarité** demeure raisonnable (grâce au subventionnement de la Fondation).
- La mise en place d'un **système de ramassage scolaire** "organisé par l'APE" pour les enfants résidant aux alentours.
- Une **Association de Parents d'Elèves** (APE) très active dont les actions participatives permettent de promouvoir l'avenir de l'école. Elle contribue au fonctionnement pédagogique et socioculturel de l'école.
Les fonds de l'APE proviennent essentiellement des cotisations de ses membres, de dons et des résultats de l'organisation de manifestations lucratives. C'est dans ce cadre qu'elle organise chaque année des événements récréatifs et une grande kermesse de fin d'année.
- Des **projets d'école riches et variés**, etc.

• PROJET PÉDAGOGIQUE

En tant que parent, vous devez vous poser la question de savoir si le projet pédagogique de l'école dans laquelle vous souhaiteriez inscrire votre enfant correspond bien à vos principes éducatifs et aux besoins de votre enfant ?

Nous n'avons pas la prétention d'être "**la meilleure école**", mais nous comptons faire de notre mieux pour répondre aux besoins de votre enfant. D'ailleurs, les entretiens prévus lors de la procédure d'inscription, nous permettront de mieux cerner vos attentes en tant que parent.

Le rythme d'apprentissage est personnalisé pour chaque enfant grâce à du travail en autonomie et des groupes de travail restreints.

Les enfants peuvent également participer à des classes différentes en fonction de leur niveau ce qui permet de les pousser à progresser dans les matières dans lesquelles ils excellent tout en leur permettant de prendre le temps nécessaire à l'acquisition des savoirs dans les domaines qui leur sont moins accessibles.

L'efficacité de cette méthode est largement éprouvée : c'est le "learning by doing" (l'apprentissage par l'expérience).



• PROGRAMMES ET HORAIRES

Nous proposons dans des classes à petits effectifs (25 élèves maximum) :

- Une équipe pédagogique composée de personnes qualifiées
- Un personnel compétent et très motivé.
- Une pédagogie active basée sur l'autonomie de l'enfant
- Un projet éducatif personnalisé qui respecte son rythme et sa personnalité
- Des programmes académiques renforcés / Un enseignement basé sur le multiculturalisme
- Un éveil musical et artistique / Une initiation à l'informatique
- Des activités motrices ou sportives / Des activités et des sorties

○ SCOLARITÉ DES CLASSES DE MATERNELLE

- Petite Section (PS)
- Moyenne Section (MS)
- Grande section (GS)

Accueil de la **Petite** section et **Moyenne** section : du lundi au vendredi entre 7h45 et 8h30

Fin de la classe à partir de 12h45 jusqu'à 13h00.

Soit 21h15 de cours par semaine (8h30 à 12h45).

La sieste est assurée en fonction des besoins de chaque enfant.

Accueil de la **Grande** section : du lundi au vendredi entre 7h45 et 8h15. Fin de la classe à 13h00.

Soit 23h45 de cours par semaine (8h15 à 13h).

✓ **Petite section :**

- Vocabulaire, langage / Graphisme / Pré-mathématiques – Logique / Exercices sensoriels
- Éveil artistique et musical / Psychomotricité/rythmique – expression corporelle
- Informatique (initiation) dès l'âge de 3 ans 'jeux'

✓ **Moyenne section – Grande section :**

- Approche de la lecture et de l'écriture / Mathématiques / Éveil technologique et scientifique
- Éducation artistique et musicale / Activités sportives
- Informatique (initiation) 'jeux'



○ SCOLARITÉ DES CLASSES DE L'ÉLÉMENTAIRE

- Cours Préparatoire (CP)
- Cours Élémentaire 1^{ère} année (CE1)
- Cours Élémentaire 2^{ème} année (CE2)

Accueil : du lundi au vendredi à 7h45. Fin de la classe à 13h00.
Soit 25 heures de cours par semaine (8h à 13h).

✓ CP – CE1 – CE2

- Français / Mathématiques / Découverte du monde / Sciences de la vie (à partir du CE2)
- Anglais / Informatique / Sport / Musique / Éducation civique

✓ CM1 – CM2

- Français / Mathématiques / Histoire/Géographie/Sciences de la vie
- Anglais / Informatique / Sport / Musique / Éducation civique

○ ORGANISATION GÉNÉRALE

Tous les trimestres, le dossier scolaire est remis aux parents.

○ ANGLAIS

Les enfants apprennent l'anglais de façon naturelle, par une méthode dite d'imprégnation.

Le programme d'immersion linguistique est organisé dès le CE1. La pratique de la langue anglaise est donc hebdomadaire et des groupes de niveau permettent un enseignement adapté à chaque élève.

○ ACTIVITES SPORTIVES

Des activités sportives et des exercices de motricité quotidiens/hebdomadaires sont assurés dès la classe de petite section.

○ COURS D'INITIATION MUSICALE

Des cours hebdomadaires collectifs de chant et de pratiques d'instruments musicaux locaux.



○ INFORMATIQUE

Les enfants utilisent des ordinateurs multimédia pour travailler sur des programmes (d'éveil pour les tout-petits) de français, mathématiques, anglais, etc.

• COÛT DE LA SCOLARITÉ

N'étant pas liée à l'état par un contrat, l'École internationale ne reçoit aucune aide financière du Ministère de l'Éducation Nationale et doit donc fonctionner uniquement avec des fonds privés.

Les parents, parfois aidés par les familles, doivent donc prendre une décision d'investissement pour l'éducation de leur enfant.

Cette option pour une école privée à pédagogie spécifique peut être liée à un choix de vie, un mode d'éducation familial mais également aux difficultés propres de l'enfant qui ne sont pas prises en compte dans le système traditionnel.

Ainsi, les motivations diverses des parents sont la source de la diversité des origines des enfants.

Pour les classes de maternelle comme pour les classes de l'élémentaire, le coût mensuel de la scolarité s'élèvera à 35'000.- FCFA/enfant (sous réserve de modification).

A ce titre, il est à souligner que **la Fondation KÉMI-MALAÏKA** subventionne chaque enfant inscrit. **La scolarité complète par enfant coûtant normalement 85'000.- FCFA au lieu des 35'000.- FCFA demandés**, Autrement dit, les parents bénéficient d'un coût de scolarité considérablement réduit.

LES FRAIS D'INSCRIPTION PAR ENFANT S'ELEVENT A :

- FCFA 35 000 pour les frais de dossier et l'assurance

+

- FCFA 30000 pour les fournitures

+

- FCFA 70 000 pour les mensualités de septembre (pré-inscription) et juin (fin d'année) → 2 X 35'000

+

- FCFA 2 000 pour les droits d'adhésion à l'Association des Parents d'Élèves (APE)

Soit un total de 137'000 FCFA (sous réserve de modification)

○ FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription dont le montant est communiqué ci-dessus, ne peuvent en aucun cas être restitués, sauf en cas d'événements de force majeure, irrésistible et imprévisible (maladie de



longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement, etc.)

FRAIS DE SCOLARITE

Le prix de la scolarité est mensuel et fixe. Elle est payable au plus tard le 05 de chaque mois. Compte tenu du caractère mensuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction ou réduction du prix.

○ OPTIONS À LA CARTE (ACTIVITES HORS TEMPS SCOLAIRE)

ACTIVITÉS FACULTATIVES (gratuites)

Devoirs surveillés, Théâtre, Sport...

Du lundi au jeudi les après-midis (sous réserve de modification)

○ ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS

L'Ecole Kalan est basée sur un certain nombre de valeurs auxquelles chaque élève et leur famille doivent adhérer.

Suivant l'âge, l'admission pourra tenir compte d'une aptitude minimale à bénéficier de l'enseignement proposé : motivation, dispositions personnelles, parcours antérieur.

Avant l'inscription dans l'école, une rencontre avec les parents et l'enfant est systématiquement organisée.

Les intégrations en cours d'année seront possibles sous réserve des places disponibles bien sûr. Les élèves et professeurs auront toujours à cœur de réserver un bon accueil aux nouveaux élèves quelque soit le moment où ils intégreront l'école.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiche de renseignements
- Carnet de santé (photocopie des pages relatives aux vaccins)
- 1 extrait de naissance
- 2 photos
- 1 certificat de scolarité
- 1 certificat de radiation (délivré à la fin de l'année scolaire en cours)
- Paiement des frais d'inscription



PARRAINAGE

Grâce à KÉMI-MALAÏKA, l'Ecole Kalan parraine entièrement ou partiellement une grande partie des enfants dont les familles n'ont pas ou peu de moyens.

Si la convention de parrainage est respectée par les parents de l'enfant et par l'enfant lui-même, alors sa scolarité sera prise en charge jusqu'en classe de 3ème Collège.



ECOLE KALAN – QUOTA HORAIRE

décembre 2011

Quota horaire Cycle 2 (CP-CE1) - 36 semaines scolaires par an en France et 35 semaines scolaires Kalan

Dans le quota horaire hebdomadaire français et Kalan, les temps de récréation sont inclus.

	Quota horaire hebdomadaire français	Quota horaire annuel français	Quota horaire hebdomadaire sénégalais CP	Quota horaire annuel sénégalais CP	Quota horaire hebdomadaire sénégalais CE1	Quota horaire annuel sénégalais CE1	Quota horaire hebdomadaire Ecole Kalan CP	Quota horaire annuel Ecole Kalan CP	Quota horaire hebdomadaire Ecole Kalan CE1	Quota horaire annuel Ecole Kalan CE1
Français	10 heures	360 heures	16 h 15	585 heures	12 h 30	450 heures	14 h 45	516 heures	11 h 15	394 heures
Maths	5 heures	180 heures	4 h 30	162 heures	5 heures	180 heures	5 heures	175 heures	5 h 45	201 heures
Education physique	3 heures	108 heures	1 h 15	45 heures	1 h 45	63 heures	2 heures	70 heures	1 h 45	61 heures
Langue vivante	1 h 30	54 heures	---	---	---	---	---	---	1 heure	35 heures
Pratiques artistiques et histoire des arts	2 h 15	81 heures	2 h 30	90 heures	2 h 30	90 heures	1 h 15	44 heures	1 h 45	61 heures
Découverte du monde	2 h 15	81 heures	1 heure	108 heures	3 h 30	126 heures	2 heures	70 heures	3 h 30	123 heures
TOTAL	24 heures	864 heures	25 h 30	990 heures	25 h 15	909 heures	25 heures	875 heures	25 heures	875 heures



ECOLE KALAN – QUOTA HORAIRE
décembre 2011

Quota horaire Cycle 3 (CE2-CM1-CM2)

Français	Quota horaire hebdo. français	Quota horaire annuel français	Quota horaire hebdo. sénégalais CE2	Quota horaire annuel sénégalais CE2	Quota horaire hebdo. sénégalais CM1	Quota horaire annuel sénégalais CM1	Quota horaire hebdo. sénégalais CM2	Quota horaire annuel sénégalais CM2	Quota horaire hebdo. Ecole Kalan CE2-CM1	Quota horaire annuel Ecole Kalan CE2-CM1	Quota horaire hebdo. Ecole Kalan CM2	Quota horaire annuel Ecole Kalan CM2
	8 heures	288 heures	12 h 30	450 heures	11 h 45	423 heures	10 h 30	378 heures	10 h 45	376 heures	10 h 30	367 heures
Maths	5 heures	180 heures	5 heures	180 heures	5 heures	180 heures	5 heures	180 heures	5 h 00	175 heures	6 h 00	210 heures
Education physique	2 h 15	81 heures	1 h 45	63 heures	2 heures	72 heures	2 heures	72 heures	1 h 30	53 heures	1 h 30	53 heures
Langue vivante	2 h 15	81 heures	1 heure	36 heures	1 heure	36 heures	1 heure	36 heures	1 h 00	35 heures	1 h 00	35 heures
Pratiques artistiques et histoire des arts	2 h 15	81 heures	1 h 30	54 heures	1 h 30	54 heures	1 h 30	54 heures	1 h 45	61 heures	1 h 30	52 heures
Sciences expérimentales et technologie	2 h	72 heures	1 h 30	54 heures	1 h 30	54 heures	2 h 45	99 heures	2 h 00	70 heures	1 h 30	53 heures
Histoire-géographie-instruction civique et morale	2 h 15	81 heures	2 h 30	90 heures	2 h 30	90 heures	3 heures	108 heures	3 h 00	105 heures	3 h 00	105 heures
TOTAL	24 heures	864 heures	25 h 30	927 heures	25 h 15	909 heures	25 h 45	927 heures	25 h 00	875 heures	25 h 00	875 heures

Equivalence des niveaux scolaires

Age Years	FRANCE	ETATS-JUNIS	ANGLETERRE
3	Maternelle	Pre-school	Pre-school
4		Moyenne section	Pre-kinder
5		Grande section	Kindergarten
6	Primaire	CP - Cours préparatoire	Primary
7		CE1 - Cours élémentaire 1	Second Grade
8		CE2 - Cours élémentaire 2	Thrid Grade
9		CM1 - Cours moyen 1	Fourth Grade
10		CM2 - Cours moyen 2	Fifth Grade
11	Secondaire - Collège	Sixième	Sixth Grade
12		Cinquième	Seventh Grade
13		Quatrième	Eighth Grade
14		Troisième	Ninth Grade
15	Secondaire - Lycée	Seconde	Tenth Grade
16		Première	Eleventh Grade
17		Terminale	Twelfth Grade

FRANCE	BELGIQUE	SUISSE	CANADA
CP	1e prim	1e année	6-7 ans
CE1	2e prim	2e année	7-8 ans
CE2	3e prim	3e année	8-9 ans
CM1	4e prim	4e année	9-10 ans
CM2	5e prim	5e année	10-11 ans
6e/5e	6e prim/1e sec	6e/7e année	11-13 ans
4e/3e	2e/3e sec	8e/9e année	13-15 ans



Les parents, tuteurs ou représentants légaux des enfants de l'école, membres de l'association des parents d'élèves (APE), membres de la communauté éducative ainsi que le personnel de l'école KALAN, s'engagent sur l'honneur à respecter le règlement intérieur de l'école Kalan selon les principes définis ci-dessous :

Généralités

- 1.** Le respect des principes de laïcité et de pluralisme.
- 2.** Le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions.
- 3.** Le respect du devoir de non-ingérence dans les affaires intérieures du pays d'accueil.
- 4.** La violence physique et morale est interdite dans toutes les activités de l'école.
- 5.** La tenue et la propreté des personnes et des locaux dans lesquels sont suivis les cours et ou tout autre type d'activité telle que : sorties, ramassage scolaire, visites etc. sont demandés.
- 6.** Admissions et inscriptions : Les inscriptions sont régies par les textes diffusés par l'Association Kémi-Malaïka, selon le règlement constitutif de l'Ecole Kalan. Ils peuvent être demandés et doivent obligatoirement être fournis.
- 7.** Les frais d'inscription s'élèvent à 137 000 FCFA correspondant à 35.000F pour frais de dossier et assurance + 30.000F pour les fournitures + 2.000F de cotisation APE + 35.000F pour le mois de septembre + 35.000F pour le mois de juin. Ce tarif est dégressif suivant le degré de prise en charge par la Fondation.
- 8.** La totalité des frais d'inscription doit être payée avant la rentrée scolaire. En cas de désinscription en juillet, les frais seront remboursés sauf les frais de dossier (35000Fcf). Si cette demande est formulée à partir du mois d'août, la totalité des frais d'inscription (137000Fcf) ne sera pas remboursée.
- 9.** En fin d'année scolaire, l'inscription de l'élève sera reconduite tacitement. Les parents qui souhaitent enlever leur enfant de l'école Kalan doivent faire un courrier et se signaler auprès de la direction.
- 10.** Tout retard ou absence devra être justifié auprès du secrétariat (cf. élèves)
- 11.** Si l'enfant est en retard ou si vous venez chercher votre enfant avant la fin des cours passez par le secrétariat.
- 12.** La prise en charge d'un élève par une personne autre qu'un parent devra être signifiée, au préalable, au secrétariat.
- 13.** Les sucettes ainsi que les jouets (y compris les jeux électroniques) et les objets de valeur sont



interdits au sein de l'école ; après un avertissement, l'école se réserve le droit de confisquer les objets.

14. S'ils ont des téléphones portables, ils ne doivent en aucun cas le sortir de leur sac

15. Horaires pour l'école élémentaire et Grande Section

Jours : Du lundi au vendredi (entrée et sortie des élèves par la porte principale).

Horaires : 08h00 - 13h00

- L'accueil est assuré à 7h45 à 8h pour l'élémentaire et de 7h45 à 8h15 pour la grande section
- La sortie des classes est fixée à 13h00
- A partir de 13h15, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'école
- Le non-respect des horaires pourra faire l'objet d'une convocation des parents

Devoirs surveillés et activités parascolaires (facultatif) :

Jours : Du lundi au jeudi

Horaires : 1^{ère} activité 14h30 à 15h30, 2^{ème} activité 15h30 à 16h30 (*sous réserve de modification*)

16. Horaires pour l'école maternelle (PS et MS)

Jours : Du lundi au vendredi (entrée et sortie des élèves par la porte principale).

Horaires : 08h00 - 13h00

- L'accueil est assuré de 07h45 à 08h30
- La sortie des classes est fixée de 12h45 à 13h00
- A partir de 13h15, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'école
- Le non-respect des horaires pourra faire l'objet d'une convocation des parents

Pour rappel : les enfants des classes maternelles sont acceptés propres et doivent être habillés de façon pratique pour faciliter le passage aux toilettes et l'autonomie pour les plus grands

17. Pour tous problèmes rencontrés par un élève avec un autre enfant ou une personne familière à l'école, les parents doivent prendre contact avec l'enseignant ou la Direction, et non chercher à le régler par eux-mêmes

18. SANTE : L'école Kalan a recours à un médecin généraliste pour assurer un contrôle médical des élèves. En cas de fièvre, de maladies infantiles et de petites contagions corporelles, les enfants sont tenus de rester à la maison.

19. L'école n'est pas responsable en cas de vols ou de dégradations dans son enceinte et sur le parking extérieur

Elèves

1. L'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité, organisées par l'école, et d'accomplir les tâches qui en découlent. L'enfant est susceptible de participer à des classes de découverte et à des sorties pédagogiques (uniquement si l'activité est



- gratuite). Une part participative sera demandée aux parents pour certaines activités.
2. La prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités.
 3. Une bonne assiduité est nécessaire pour le bon développement de la personnalité de l'enfant en le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par les écoles maternelles et élémentaires.
 4. Des devoirs surveillés, sous la responsabilité d'un enseignant, seront proposés aux élèves, selon les besoins définis par l'enseignant.
 5. L'école met à la disposition de chaque élève gratuitement des fournitures et du matériel scolaire (crayons, cahiers, manuels, règles, ciseaux, ardoises etc.). Ce matériel reste propriété de l'école et devra être restitué en fin d'année scolaire.

Parents

1. L'assurance scolaire est obligatoire pour toute activité ayant lieu hors des murs de l'école et/ou hors temps scolaire.
2. Les familles doivent par écrit faire connaître au maître de la classe le motif précis des absences, avec, le cas échéant, production d'un certificat médical après trois jours d'absence de l'élève. En cas d'absence prévisible, les familles sont tenues de rédiger au préalable à l'adresse du Directeur une demande d'autorisation d'absence qui en précise les motifs. Des autorisations tenant compte du caractère exceptionnel ou familial pourront être accordées.
3. Pour la maternelle, le cahier de liaison sera remis chaque vendredi aux parents dans le sac de l'enfant. Ce cahier devra être retourné obligatoirement le lundi.
4. Les parents des élèves de maternelle doivent apporter chaque mois au secrétariat une bonbonne de 10L d'eau Kirène ainsi qu'une boîte de mouchoirs en papier.
5. Les enfants doivent avoir chaque jour un goûter adapté à leurs besoins. Les enfants de l'élémentaire doivent également avoir une gourde.

Enseignants

1. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans le registre d'appel de la classe tenu par l'instituteur.

Droit à l'image

1. La photographie scolaire et l'informatique sont présents dans notre établissement, qu'il s'agisse de la traditionnelle photo de classe ou d'activités scolaires présentées dans les journaux de classe, sur le site de l'école ou plus exceptionnellement sur un support multimédia à diffusion restreinte.

L'école s'interdit naturellement l'utilisation de toute photographie pouvant porter préjudice à la dignité d'un enfant ou à celle de ses parents. Ainsi et sauf avis contraire, dans le strict respect des valeurs énoncées plus haut, il est considéré que les parents autorisent l'école à utiliser la représentation photographique de leur enfant. La famille est informée qu'elle peut à tout moment



ECOLE KALAN – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

décembre 2011

demander le retrait d'une photo du site ou exprimer son refus de toute parution future d'une image de son enfant.

Le non –respect de ces principes pourra entraîner une sanction (verbale ou écrite) prise par la Direction de l'école, l'enseignant seul ou en Conseil des Maîtres.

Le présent règlement peut être révisé chaque année au premier Conseil d'Ecole de l'année scolaire, ou lors d'un Conseil des membres de l'Ecole KALAN en assemblée extraordinaire demandé à la majorité des membres.

Année scolaire	Directeur	Enseignant	Elève	Parent(s)
2011-2012				
2012-2013				
2013-2014				
2014-2015				



Le serment du pédagogue

Tant que je n'ai pas épuisé tous les moyens pour savoir si un élève va réussir... je n'ai pas le droit de dire qu'il n'est pas doué.

Et comme je n'ai jamais épuisé tous les moyens, je n'ai jamais le droit de dire qu'il n'est pas doué !

Et c'est parce que je n'ai pas le droit de dire qu'il n'est pas doué... qu'il peut réussir

Philippe MEIRIEU

1. Absences

1. Avertir 24 heures à l'avance sauf cas exceptionnels.
2. En cas de maladie, fournir un certificat médical dès le 3ème jour.

2. Responsabilités générales

1. Le professeur est responsable de la bonne tenue de sa classe.
 - Il est responsable de tout le matériel distribué aux élèves.
 - Il organise et gère le matériel donné aux élèves.
 - Il est responsable du rangement et de l'ordre de sa classe.
 - Il vérifie à ce que les enfants aient toujours leur matériel.
 - Il vérifie, à la fin de la classe, le rangement des bancs, des chaises, des lumières, de l'eau et des ventilateurs, etc.
2. Il est responsable de la surveillance des récréations (selon planning).

3. Horaires

1. L'enseignant doit être présent tous les lundis, mardi, mercredi, jeudi et vendredi des cours, à 7h45 dans l'enceinte de l'école avec prise effective en classe à 8h00.
2. A la sonnerie, chaque enseignant doit être présent devant sa classe.
3. Il s'engage à être présent selon l'avenant de leur contrat à 2 ou 3 après-midi par semaine, de 14h30 à 16h30.

4. Les enseignants sont responsables des apprentissages de leurs élèves.

Les programmes et les progressions doivent être respectés, dans le cadre d'un emploi du temps hebdomadaire pour l'année, établi par chaque enseignant dans le respect des quotas horaires spécifiques à chaque niveau et discipline, définis pour l'école Kalan.

Le cahier journal doit être tenu à jour, il consiste à expliquer comment s'est déroulée la classe du jour.

Il doit répondre aux questions suivantes pour chaque activité : Ou, quand, comment, avec quels enfants, pour quel objectif précis.

Les séances doivent être pensées et réfléchies à l'avance, il s'agit de la préparation de classe.



On peut mettre au point des séances ritualisées, qui se déroulent toujours de la même façon, ce qui permet de créer des repères pour les enseignants comme pour les enfants.

Des fiches de préparation doivent être rédigées, par type d'activité (par ex, voici comment je vais m'y prendre pour mener mes activités d'expression écrite).

Le cahier d'appel doit être rempli chaque jour.

Les absences doivent être justifiées par les parents. Les absences de longue durée ou les absences répétées et non justifiées doivent être signalées à la direction.

Chaque mois, il convient de calculer le nombre d'absences pour chaque enfant et de faire le point. Ce feuillet récapitulatif mensuel est à rendre au bureau ou il sera conservé.

Une présence régulière est le gage de la réussite de chaque élève.

5. Les enseignants doivent mettre au point un dispositif d'aide aux enfants en difficulté, au sein de la classe.

Aucun enfant ne doit rester au bord du chemin.

Les redoublements doivent être exceptionnels, et ne peuvent être la seule réponse aux difficultés des enfants. La responsabilité de chaque enseignant est engagée.

Chaque enseignant a l'obligation et la responsabilité d'informer les familles des difficultés rencontrées par les enfants, l'initiative des entrevues avec les parents leur est laissée.

Un redoublement ne pourra être annoncé aux familles en juin sans plusieurs entrevues avec les parents au cours de l'année écoulée.

De plus, il faudra aussi justifier d'avoir proposé à l'enfant un parcours personnalisé, avec des activités adaptées pour essayer de remédier aux problèmes. Les responsables pédagogiques aideront à la mise en place de ces projets individualisés.

6. Un dispositif de formation et de concertation est mis en place par l'école.

La participation à ces actions est obligatoire.

- Un conseil des maîtres "mensuel", (14h30-16h30) dans lequel différents points peuvent être abordés : Fonctionnement pédagogique des classes, de l'école, projets, progressions, programmations, difficultés, propositions... Un exemplaire du compte-rendu doit être remis à : Patricia Gressin, Annie Dailly, aux enseignants de l'école et au bureau de Kalan. Responsable ☐ le directeur.
- Un conseil des cycles "trimestriel", (14h30-16h30) dans lequel différents points peuvent être abordés : Toutes les questions relatives à la pédagogie, aux pratiques didactiques. les enseignants de l'école, répartis par cycle (cycle 1 : PS et MS, cycle 2 : GS ; CP et CE1, cycle3 :CE2 et CM) En juin, un conseil des Cycles (supplémentaire) est réservé pour la constitution des classes ; les enseignants forment les nouvelles classes pour la rentrée scolaire en apportant des



précisions sur le profil des élèves. C'est un échange entre enseignants pour définir la composition de la classe future.

- Une à deux réunions par mois consacrées à la préparation et à l'organisation des apprentissages, dans chaque classe, et à la préparation des projets individualisés pour les élèves en difficulté. Il s'agit d'un travail individuel et personnel, qui sera mené à l'école, pour pouvoir bénéficier de la bibliothèque, des outils informatiques, des responsables pédagogiques. Ces conseils sont complémentaires au conseil des cycles, il permet aux enseignants de se concerter et d'échanger entre eux régulièrement quant à leurs travaux en classes.
- Une séance par semaine est consacrée à la formation des enseignants stagiaires (14h30-16h30) Il peut s'agir d'un apport extérieur, mais ça peut être aussi une formation des uns par les autres, un échange d'expérience, l'élaboration d'outils pour les enfants, la préparation de la classe par cycle, la mise au point du dispositif d'aide pour les enfants en difficulté. ...ou du travail personnel de remise à niveau.
- Un stage d'équipe a lieu chaque année pendant une semaine. Il a lieu du 22/08 au 26/08/2011 pour cette année scolaire 2011/2012.

7. Des réunions institutionnelles.

Trois conseils d'école par an, auxquels participent les représentants de l'association des parents d'élèves.

- Le rôle de l'APE consiste à établir des relations entre l'équipe de l'école et les familles, dans un souci d'entente et de compréhension communes, au regard des objectifs et projets pédagogiques définis par l'école.
- L'organisation et la prise en charge d'une réunion de rentrée, (information aux parents) menée par chaque enseignant pour sa classe (présentation de la classe, du programme, des méthodes de travail, d'évaluation, etc.)

8. L'usage de la violence envers les élèves est strictement interdit

9. Procédure pour une sanction

Lorsqu'un élève perturbe beaucoup la classe ou présente un problème, l'enseignant sort l'élève de la classe. Un adulte de l'école assure une permanence en classe pendant l'absence de l'enseignant.

En cas de conflit majeur entre un élève et un enseignant, le Conseil des Maîtres ou la Direction, peut décider de mettre l'élève dans une autre classe en informant immédiatement les parents. Ensuite c'est à la Direction ou lors du Conseil des Maîtres, que revient la responsabilité de la sanction.

Tout châtiment corporel et psychique est banni au sein de l'école Kalan (voir règlement intérieur). Les sanctions qui pourront être prises se feront par le Conseil des Maîtres ou la Direction. Les parents en seront avisés.



ECOLE KALAN – RÈGLEMENT POUR LES PROFESSEURS

décembre 2011

10. Les enseignants s'engagent à s'exprimer en français dans l'enceinte de l'école, entre eux comme auprès des enfants.

11. Les enseignants veillent à maintenir la propreté de l'école, en impliquant les enfants.

12. Véhicules

Aucun véhicule ne pénètre dans l'enceinte de l'école avec le moteur en marche.

Je m'engage à participer activement au projet de l'école et à respecter les points ci-dessus.
J'ai compris qu'il s'agit d'un engagement militant, qui nécessite de l'investissement, un travail d'équipe, et le sens des relations sociales et de l'entraide.

Pour accord,

Date :

Signature de l'enseignant :



Les parents, tuteurs ou représentants légaux des enfants parrainés de l'Ecole KALAN, membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et membres de la communauté éducative, s'engagent sur l'honneur à :

- Se conformer au règlement intérieur de l'école qu'ils auront élargé après l'avoir soigneusement lu, notamment pour ce qui concerne :
 - L'assiduité de leur(s) enfant(s) à l'école, tout retard ou absence devant être impérativement justifié(e),
 - L'hygiène corporelle et vestimentaire des enfants,
 - Le règlement de la scolarité, ou des échéances diverses, en respectant les délais fixés pour le bon fonctionnement de l'école,
 - Le respect de la neutralité politique et de la laïcité
- Répondre à toute convocation de l'administration de l'école, des enseignants ou du personnel d'encadrement.
- Jouer pleinement leur rôle de parents ou d'adultes responsables de leur(s) enfant(s), dans le cadre du suivi des devoirs à faire à la maison.
- Respecter les enseignants et tout le personnel employés par l'école.
- Respecter le matériel scolaire. Toute dégradation ou perte du petit matériel scolaire personnel (cahiers, livres, stylos, crayons, etc.) devra être remplacé à la charge des parents de l'enfant.
- Être présents obligatoirement à deux assemblées générales (au minimum), et le cas échéant à une assemblée générale extraordinaire, sur convocation du bureau de l'APE ou de la majorité des membres de l'association.
- Une commission d'éthique sera amenée à contrôler les données du formulaire de demande de parrainage. En cas de fausse déclaration ou en cas de non-respect du règlement, l'Ecole Kalan pourra demander rétroactivement la différence du coût entre la scolarité totale (35'000 FCFA) et la scolarité octroyée.
- A la fin de l'année scolaire les montants non payés seront toujours dus, et l'enfant sera refusé pour la nouvelle année scolaire.

LE NON-RESPECT DE LA PRÉSENTE CHARTRE POURRA ENTRAÎNER UN RÉEXAMEN, UNE RECONSIDÉRATION DE L'OCTROI DU PARRAINAGE, LE REMBOURSEMENT INTEGRAL DU MONTANT PARRAINE OU DE SON ARRÊT IMMÉDIAT.

Parents / Tuteurs / Représentants légaux de :

1. 2.
3. 4.
5.

Somone, le



Les parents, tuteurs ou représentants légaux des enfants subventionnés de l'Ecole KALAN, membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et membres de la communauté éducative, s'engagent sur l'honneur à :

- Se conformer au règlement intérieur de l'école qu'ils auront élargé après l'avoir soigneusement lu, notamment pour ce qui concerne :
 - L'assiduité de leur(s) enfant(s) à l'école, tout retard ou absence devant être impérativement justifié(e),
 - L'hygiène corporelle et vestimentaire des enfants,
 - Le règlement de la scolarité, ou des échéances diverses, en respectant les délais fixés pour le bon fonctionnement de l'école,
 - Le respect de la neutralité politique et de la laïcité
- Répondre à toute convocation de l'administration de l'école, des enseignants ou du personnel d'encadrement.
- Jouer pleinement leur rôle de parents ou d'adultes responsables de leur(s) enfant(s), dans le cadre du suivi des devoirs à faire à la maison.
- Respecter les enseignants et tout le personnel employés par l'école.
- Respecter le matériel scolaire. Toute dégradation ou perte du petit matériel scolaire personnel (cahiers, livres, stylos, crayons, etc.) devra être remplacé à la charge des parents de l'enfant.
- Être présents obligatoirement à une assemblée générale (au minimum), et le cas échéant à une assemblée générale extraordinaire, sur convocation du bureau de l'APE ou de la majorité des membres de l'association.
- A la fin de l'année scolaire les montants non payés seront toujours dus, et l'enfant sera refusé pour la nouvelle année scolaire.

LE NON-RESPECT DE LA PRÉSENTE CHARTE POURRA ENTRAÎNER, UNE RECONSIDÉRATION DE L'OCTROI DE LA SUBVENTION, OU DE SON ARRÊT IMMÉDIAT (l'Ecole Kalan pourra demander rétroactivement la différence du coût entre la scolarité totale (85'000 FCFA) et la scolarité payée (35'000 FCFA)).

Parents / Tuteurs / Représentants légaux de :
1. 2.
3. 4.
5.

Somone, le



L'engagement de l'école vis-à-vis des enseignants :

1. L'école s'engage à proposer aux enseignants des conditions matérielles de travail satisfaisantes.
2. Chaque enseignant signe un document juridique le liant à l'établissement. Ce document fixe : les horaires de travail, le volume d'heures mensuel, salaire, etc. (contrat de travail / droits et obligations)
3. Le personnel est déclaré aux différentes caisses de sécurité sociale et de retraite.
4. Les salaires sont versés auprès des organismes bancaires au plus tard le 6 de chaque mois. Pour le personnel désirant percevoir le salaire en espèces (de main en main) ; le salaire pourra être versé entre le 6 et le 8 de chaque mois pour des raisons logistiques.
5. Les locaux sont aménagés, propres et entretenus.
6. Le matériel pédagogique doit être suffisant et adapté.
7. Les classes maternelles bénéficient d'assistantes maternelles (PS, MS, et GS).
8. L'école met en place, du personnel administratif et selon ses moyens du personnel pédagogique formateur.
9. Les enseignants et les assistantes maternelles bénéficient selon les moyens d'une formation pédagogique au sein de l'école.
10. Les enseignants devant passer leur brevet 'CAP', recevront un accompagnement adapté au sein de Kalan, afin d'optimiser leur réussite à ce diplôme professionnel.
11. Il y a une association de parents d'élèves qui soutient l'école et aide à la communication école-famille. Il est à noter que juridiquement, cette association est totalement indépendante de notre structure.

La direction de l'école KALAN